

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

1567^e SÉANCE : 26 MAI 1971

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1567)	1
Remerciements aux Présidents sortants	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :	
Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/10199 et Corr.1)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue à New York, le mercredi 26 mai 1971, à 10 h 30.

Président : M. Nsanzé TERENCE (Burundi).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Burundi, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Nicaragua, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Somalie, Syrie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1567)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :
Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/10199 et Corr.1).

Remerciements aux Présidents sortants

1. Le **PRESIDENT** : Tout d'abord, j'ai le grand plaisir d'exprimer mes remerciements et mes félicitations à mes prédécesseurs immédiats, l'Ambassadeur d'Argentine, qui a présidé le Conseil pendant le mois de mars, et l'Ambassadeur de Belgique, qui l'a présidé pendant le mois d'avril. En effet, bien qu'ils ne se soient pas trouvés confrontés avec des événements qui les eussent obligés à convoquer une réunion du Conseil de sécurité, ils ont néanmoins, en leur qualité de président, fait en sorte de garder le contact et de mener à bien les consultations à la satisfaction de tous. C'est donc au nom de tous que je me félicite de constater le succès avec lequel ils se sont acquittés de leurs fonctions.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :
Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/10199 et Corr.1)

2. Le **PRESIDENT** : Conformément à la pratique habituellement suivie par le Conseil lorsqu'il traite de la question dont nous sommes actuellement saisis, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, d'inviter les repré-

sentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question.

Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre), M. U. H. Bayülken (Turquie) et M. D. Bitsios (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

3. Le **PRESIDENT** : Le Conseil de sécurité aborde maintenant la question de Chypre sur la base du rapport du Secrétaire général présenté le 20 mai 1971 [S/10199 et Corr.1]. Les membres du Conseil ont certainement reçu aussi un exemplaire du projet de résolution préparé au cours de consultations officieuses [S/10209].

4. Un certain nombre de représentants ont exprimé le désir de prendre la parole, avant le vote, sur le projet de résolution en question. Néanmoins, avant de leur accorder la parole, je souhaiterais exprimer mes félicitations et souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur George Bush, représentant des Etats-Unis, qui, pour la première fois, participe aux assises de cet organe des Nations Unies. C'est avec un grand plaisir que, pour lui permettre d'être personnellement présent à cette séance, j'ai réussi à faire avancer la date de la réunion du Conseil de sécurité, qui était, à l'origine, prévue pour le 28 mai. Nous pouvons, j'en suis certain, nous attendre à le voir, avec le dynamisme qui le caractérise, partager ici avec nous les responsabilités, les devoirs et aussi les droits et les pouvoirs du Conseil de sécurité, en y apportant un cachet nouveau, dû en partie à sa jeunesse, qui, je pense, répond parfaitement aux standards du leadership africain.

5. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de Chypre, à qui je donne la parole.

6. **M. ROSSIDES (Chypre)** [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'agréable devoir, Monsieur le Président, et j'espère que vous me permettrez de m'en acquitter, de vous présenter mes sincères félicitations en ce jour où vous assumez pour la deuxième fois la présidence de cet auguste organe. Votre expérience, vos talents diplomatiques, joints à beaucoup d'autres qualités, vous rendent particulièrement apte à présider les débats sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, et ce d'autant plus que vous connaissez si bien le problème de Chypre.

7. Avant d'aborder le fond de la question, je voudrais présenter au Gouvernement et au peuple de la Turquie les sincères condoléances de ma délégation et de mon gouvernement pour les tragiques pertes de vies et de biens dont ce pays a souffert du fait des récents tremblements de terre.

Nous avons nous-mêmes à Chypre subi dans le passé de semblables catastrophes, et nous comprenons combien la situation est tragique. Toute notre sympathie et notre compassion vont aux malheureuses victimes en Turquie.

8. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir bien voulu me donner l'occasion de participer à ce débat et de présenter nos vues au sujet de la Force des Nations Unies à Chypre.

9. Nous nous réunissons une fois de plus pour le renouvellement du mandat, et en cette occasion je voudrais d'abord donner l'assentiment de Chypre à un tel renouvellement. Au titre de la résolution, Chypre doit en effet signifier son consentement. Je voudrais dire combien mon gouvernement est sensible au travail positif accompli par la Force, qui a contribué au maintien de la paix et que nous remercions de ses efforts en vue de la normalisation de la vie quotidienne à Chypre. Je voudrais à ce propos dire notre vive reconnaissance au Commandant de la Force, le général D. Prem Chand, ainsi qu'aux officiers et aux hommes qui sont sous ses ordres.

10. J'aimerais maintenant dire une fois de plus notre profonde gratitude au Secrétaire général pour la réelle préoccupation dont il fait preuve à l'égard de Chypre depuis des années et pour ses efforts sincères en vue de contribuer à une solution juste et pacifique du problème. Nous admirons en outre la façon judicieuse dont il dirige les Nations Unies et les signalés services qu'il a rendus à la cause de la paix et du progrès dans le monde. Avec le passage du temps, ces qualités lui valent de plus en plus d'admirateurs. Nous espérons le voir demeurer au poste de secrétaire général aussi longtemps qu'il jugera possible de servir cette organisation.

11. L'expression de notre reconnaissance va également à M. Osorio-Tafall pour un travail patient et constructif — qui, dans notre île, a été bien souvent fort utile — ainsi qu'aux collaborateurs et aux adjoints du Secrétaire général, M. Ralph Bunche, M. Rolz-Bennett jusqu'à ces derniers temps, et M. Guyer.

12. Je voudrais dire ici quelques mots de M. Rolz-Bennett, dont nous déplorons aujourd'hui l'absence. Pendant bien des années, il a été pour nous un visage familier et ami, un des plus proches collaborateurs du Secrétaire général pour la question de Chypre — ainsi que pour d'autres questions, certes — et sa profonde connaissance de cette question, jointe à ses innombrables qualités et à son dévouement nous manqueront beaucoup.

13. Le Conseil de sécurité, réuni pour le renouvellement du mandat, doit étudier le rapport du Secrétaire général portant sur les opérations de maintien de la paix à Chypre depuis six mois [S/10199 et Corr.1]. Le rapport nous indique que, pendant cette période, la situation a été généralement calme en ce qui concerne les combats. A cet égard en fait, elle a été plus calme que pendant aucune des périodes précédentes. C'est ainsi qu'il n'y a eu que quatre cas où des coups de feu ont été échangés. La responsabilité pour trois de ces cas a été imputée à des éléments armés chypriotes turcs et pour le quatrième aux forces de sécurité du Gouvernement. Dans aucun de ces cas, il n'y a eu pertes

de vies ou conséquences graves. En outre, le rapport note : "On continue avec succès à prendre des précautions particulières pour prévenir les incidents et pour maintenir le *statu quo* dans les zones névralgiques." [Ibid., par. 32.]

14. Ainsi qu'il appert du rapport, la coopération qui s'était engagée entre Chypriotes grecs et turcs pour les questions économiques n'a cessé de s'accroître. Ainsi, dans le domaine économique, les contacts continuent, surtout dans le secteur privé et dans certaines institutions semi-autonomes et non gouvernementales. Au centre gouvernemental de productivité, il y a eu une participation turque accrue, et on peut en dire autant du centre de formation commerciale de Dekelia, organisé au titre d'un accord entre les Gouvernements de Chypre et du Royaume-Uni. De même, il y a intérêt et participation accrue de la part des Chypriotes turcs aux projets agricoles entrepris par le Gouvernement avec l'assistance de la FAO et du Programme alimentaire mondial. Dans les services publics, on constate de nouveaux progrès vers la normalisation en ce qui concerne l'approvisionnement des villages chypriotes turcs en électricité, de nouveaux plans hydrauliques, et les services téléphoniques et postaux.

15. Toutefois, dans ce domaine, la nécessité d'une politique économique unifiée se révèle clairement. Une telle politique aurait des résultats favorables pour tous les intéressés, mais surtout pour les Chypriotes turcs. Il est donc fâcheux que les dirigeants chypriotes turcs continuent d'empêcher tout progrès dans ce sens. Il y a là, nous semble-t-il, une attitude anachronique. En un moment où de grandes nations qui ont eu de profondes divergences nationales font tout pour unifier leurs économies, il semble particulièrement inexplicable qu'à Chypre une petite communauté turque continue d'aller dans le sens inverse. Comme le dit le rapport :

"Il semblerait qu'il soit difficile d'utiliser pleinement et rationnellement les ressources humaines et autres de l'île si la tendance actuelle au développement économique séparé se maintient, notamment lorsque la préparation du nouveau plan quinquennal pour 1972-1976 sera en voie d'achèvement. A cet égard, il a été suggéré qu'un moyen d'encourager une certaine forme de coopération économique entre les deux communautés serait d'établir des liens plus étroits entre les mouvements coopératifs chypriotes grecs et turcs, et de procéder à des échanges de vues réguliers entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs au sein des institutions de planification économique." [Ibid., par. 41.]

16. Le Gouvernement chypriote, pour sa part, comme il est dit dans le rapport,

"... a réitéré son désir de faciliter le relèvement du niveau de vie [des Chypriotes turcs] et d'allouer des fonds aux projets d'investissements dans les secteurs contrôlés par les Chypriotes turcs, à condition que ces projets soient placés sous sa surveillance générale et sous son contrôle financier" [Ibid., par. 40].

Le rapport fait en outre observer :

"La situation militaire a continué à être relativement calme en apparence, mais les efforts déployés par la Force

des Nations Unies pour amener une détente dans les zones de confrontation directe sont restés, comme par le passé, sans résultat.” [Ibid., par. 26.]

17. On se souviendra à cet égard que des propositions faites par la Force au sujet du désaffrontement ont été acceptées par mon gouvernement, mais malheureusement rejetées par les dirigeants Chypriotes turcs¹. De même, ces dirigeants ont refusé plusieurs suggestions qui leur avaient été faites ultérieurement par le représentant spécial du Secrétaire général; ces suggestions, comme le dit le rapport, auraient pu, si elles avaient été acceptées, au moindre risque pour eux, contribuer à créer une atmosphère de confiance mutuelle accrue et à améliorer considérablement les conditions de vie de cette communauté.

18. Dans ses observations actuelles, le Secrétaire général dit que le problème de la cessation de la surenchère et de l'affrontement est un problème “d’une importance cruciale pour le retour à une situation normale” [ibid., par. 84]. On se souviendra que, dans son rapport, la mission d’étude du Secrétariat qui, en 1969, procéda à l’examen de l’ensemble de la situation à Chypre et de ses répercussions sur la Force, a souligné l’importance de ce problème de la confrontation militaire qui, en l’absence d’une solution ou d’une atténuation obtenues par une séparation plus marquée entre les forces, rendrait nécessaire la continuation de la présence de la Force des Nations Unies. Je dis ceci pour souligner le besoin de mettre fin à l’affrontement — ce qui semble absolument nécessaire si l’on songe à la situation de calme relatif qui règne depuis trois ans et demi. Dans les observations qu’il nous présente aujourd’hui, le Secrétaire général parle une fois de plus du problème de la cessation de la surenchère et dit :

“Bien qu’il y ait maintenant longtemps que la Force des Nations Unies ne cesse d’appliquer ses efforts dans ce sens, . . . aucun progrès notable n’a été accompli au cours de la période considérée. Un facteur important qui explique cette impasse est que les dirigeants chypriotes turcs affirment qu’un retour à la normale dans ce domaine ne peut intervenir sans affaiblir leur position en ce qui concerne les questions fondamentales du problème de Chypre qui sont examinées lors des entretiens entre les communautés.” [Ibid.]

19. C’est là une explication qui me paraît bizarre. Mettre fin à la confrontation ou augmenter la distance entre les deux positions armées ne modifie en rien le *statu quo* et ne saurait affecter les positions des parties aux entretiens. Au contraire, la détente qui en résulterait établirait un climat plus favorable. En fait, ce qui serait normal c’est que l’on commence par rétablir une situation normale pour favoriser une solution des problèmes. On ne peut pas attendre la solution des problèmes pour assurer une situation normale. La résolution principale adoptée par le Conseil de sécurité le 4 mars 1964 [186 (1964)] envisage deux devoirs : le devoir de rétablir une situation normale et quelque chose d’autre pour la solution du problème. Il va de soi qu’il faut d’abord normaliser, concilier, assurer un climat plus favo-

nable avant que de pouvoir espérer une solution. Si donc nous empêchons la normalisation, nous empêchons en somme la solution.

20. Nous voyons dans le rapport que les activités de formation des éléments armés chypriotes turcs continuent d’augmenter alors que, pour les forces armées gouvernementales, le niveau, tout comme auparavant, reste le même.

21. A propos de ce que l’on qualifie de “périodes de déploiement militaire considérable et d’extrême tension” [S/10199 et Corr.1, par. 26], il est dit dans le rapport :

“Pendant la plus grande partie de la période, des combattants chypriotes turcs en uniforme . . . ont continué à apparaître dans les rues du quartier chypriote turc de Limassol, marchant en formation pour se rendre à leur zone d’entraînement et en revenant” et, dans plusieurs cas, ont paradé “en uniforme . . . tout armés.” [Ibid., par. 29.]

La Force a dû, par conséquent, protester fermement afin de restaurer le *statu quo*.

22. On parle également dans le rapport de l’inquiétude du gouvernement à propos de “la présence de plus en plus visible des combattants chypriotes turcs et de la recrudescence de leur activité dans toute l’île” et des “programmes d’entraînement intensif menés ouvertement dans les secteurs contrôlés par les Chypriotes turcs”. Un élément particulièrement troublant a été “une augmentation massive de la distribution des armes et des munitions fabriquées sur place depuis que le gouvernement a entièrement rétabli” pour tous les Chypriotes turcs “la liberté de mouvement au début de 1968” [ibid., par. 27].

23. Ainsi, des préparatifs militaires accentués et une distribution intensive d’armes dans toute l’île semblent avoir été, jusqu’ici, la réaction chypriote turque au geste consenti par le gouvernement de lever unilatéralement toutes les restrictions, tous les points de contrôle et les perquisitions, et cela au détriment possible de la sécurité interne.

24. En outre, nous avons des renseignements précis selon lesquels les Chypriotes turcs ont reçu des armes très lourdes — outre les armes légères qu’ils n’ont cessé de fabriquer eux-mêmes — dont la source serait celle du contingent turc stationné à Chypre. Je n’entrerai pas dans le détail de l’affaire pour le moment, mais il y a quelque raison de s’inquiéter car il s’y dessine une tendance.

25. Au sujet des efforts du gouvernement en vue de la normalisation si désespérément nécessaire pour aboutir à une solution pacifique, on fait remarquer dans le rapport que, malheureusement, on ne constate aucune amélioration en ce qui concerne la liberté de mouvement, problème qui existe depuis si longtemps. Au sujet de la liberté de mouvement, le Secrétaire général a déjà souvent, dans ses précédents rapports et dans son rapport actuel, lancé des appels pour que les autorités chypriotes turques répondent aux mesures de normalisation prises par le gouvernement, qui a levé toutes les restrictions au risque même de porter atteinte à la sécurité interne, en prenant des mesures

¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-quatrième année, Supplément d’octobre, novembre et décembre 1969, document S/9521, par. 77.

réciroques; mais ces appels ont été vains. Il en résulte cette situation anormale dans laquelle tous les Chypriotes turcs, sans exception, jouissent d'une entière liberté de mouvement dans toutes les parties de l'île et sur toutes les routes, alors que les Chypriotes grecs, c'est-à-dire 80 p. 100 de la population, sont empêchés par la force non seulement de pénétrer dans les enclaves turques, mais encore d'utiliser plus d'une centaine de routes publiques et même des routes de grande communication.

26. En outre, les agriculteurs chypriotes grecs se voient toujours refuser le droit d'accès à leurs champs situés dans des secteurs sous autorité chypriote turque, alors que le gouvernement autorise les agriculteurs chypriotes turcs à cultiver leurs terres, même lorsqu'elles se trouvent dans des zones militaires interdites.

27. Cette situation peu équilibrée est due au fait que dans sa politique de maintien de conditions pacifiques dans l'île, en coopération avec la Force des Nations Unies, le gouvernement s'est constamment abstenu de prendre des mesures de force pour assurer la liberté de mouvement voulue sur toutes les routes pour tous les habitants de Chypre, encore qu'il y soit incontestablement autorisé.

28. Dans les observations de son rapport de décembre 1970, le Secrétaire général a déclaré :

"C'est avec regret que je dois une fois de plus faire état de ma déception devant le fait qu'en dépit des efforts persistants de mes représentants à Chypre aucun progrès important n'a été accompli vers un retour à des conditions normales, et qu'il est notamment toujours impossible pour des citoyens non armés de circuler librement sur toutes les routes." [S/10005, par. 116.]

29. A la dernière réunion du Conseil de sécurité consacrée à cette question, plusieurs membres ont mentionné la nécessité de revenir à une situation normale et fait allusion à trois éléments : le désaffrontement, la liberté de déplacement pour tous les Chypriotes et le retour des personnes déplacées à leurs villages. J'ai déjà traité des deux premiers aspects. Pour ce qui est du troisième, les personnes déplacées, il y a eu un événement marquant : mon gouvernement a présenté une formule concrète pour la réparation et la reconstruction de logements et d'autres bâtiments turcs endommagés dans 21 villages.

30. Cela démontre une fois de plus la bonne foi du gouvernement pour ce qui est du retour à une situation normale et son désir sincère de faciliter le retour dans leurs villages des Chypriotes turcs déplacés.

31. Ainsi qu'en fait état le dernier rapport du Secrétaire général, cette formule, qui a été présentée dans une lettre adressée le 13 février 1971 par M. Clerides à M. Denktash, prévoit réparation ou reconstruction des logements chypriotes turcs dans 13 villages, au 31 août 1971; il en serait fait de même, en tant que deuxième étape, pour 8 autres villages d'ici à la fin de 1971, à condition que les Chypriotes turcs des 13 premiers villages rentrent vraiment chez eux.

32. On comprendra sans doute que cette stipulation à l'égard des deux étapes s'impose puisque les bâtiments

réparés, s'ils ne sont pas occupés, se dégradent par des causes naturelles et aussi parce que des matériaux de construction sont dérobés furtivement, ce qui exige des dépenses supplémentaires pour rendre les bâtiments habitables. C'est ce qui, en fait, est arrivé dans plusieurs cas au cours des quatre dernières années : des maisons turques ont été réparées par le gouvernement moyennant des frais considérables et les dirigeants turcs n'ont pas permis aux intéressés de les occuper; tel a été le cas dans les villages de Skylloura, Ayios Vasilios, Lapithos, etc. Seul un très faible nombre de villageois turcs sont en fait rentrés chez eux.

33. En abordant cette question de façon positive et réaliste, le gouvernement, dans sa proposition, donne l'occasion aux dirigeants turcs de réagir dans l'esprit dans lequel la proposition a été faite, et il ne faut pas oublier que ce sont les dirigeants chypriotes turcs qui ont relevé l'urgence de la question.

34. Toutefois, trois mois se sont déjà écoulés sans réaction positive; il y a cependant lieu d'espérer que nous en aurons une sous peu. Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport antérieur :

"Avec un peu de bonne volonté, il devrait être possible d'aborder l'ensemble du problème, qui intéresse des milliers de Chypriotes turcs, d'un point de vue humanitaire et non politique." [Ibid., par. 84.]

35. La résolution 186 (1964) du 4 mars 1964, qui est la résolution de base, prévoit un effort double de la part des Nations Unies pour le problème de Chypre : d'abord, maintien de la paix et rétablissement d'une situation normale par la création de la Force des Nations Unies dans l'île, et, deuxièmement, édification de la paix grâce à la nomination d'un médiateur.

36. La première tâche, qui a été confiée à la Force des Nations Unies, s'accomplit de la façon la plus utile et la plus digne d'éloge. La deuxième, la tâche de médiation, a été accomplie par le Médiateur, qui a présenté un rapport² constituant un plan de solution constructif et raisonnable du problème; ce rapport a été entériné par le Secrétaire général, et l'on y a vu, en somme, une base positive de solution.

37. Nous suivons actuellement sur la même base une autre procédure, celle des entretiens locaux, qui s'inscrit dans le cadre des bons offices du Secrétaire général; elle relève des efforts des Nations Unies dans le contexte de la résolution mentionnée. Les entretiens ont été utiles et constructifs à bien des égards; ils ont contribué à améliorer nettement la situation. L'échange de vues établit des communications qui permettent d'espérer une compréhension mutuelle dans un but commun : celui d'une solution pacifique, juste et démocratique du problème. Chacun s'accorde à souhaiter la poursuite des entretiens. Les interlocuteurs, M. Clerides et M. Denktash, ont, dans plusieurs déclarations publiques, indiqué clairement que, bien qu'en désaccord sur des questions fondamentales, ils poursuivront les entretiens, qui représentent la meilleure façon -- la seule peut-être -- de trouver une solution pacifique et concertée.

² Ibid., vingtième année, Supplément de janvier, février et mars 1965, document S/6253.

38. Ces entretiens, qui ont commencé en 1968 sur la base convenue d'un Etat unitaire indépendant et aux fins de trouver une solution à certaines dispositions constitutionnelles d'application impossible, se sont cependant heurtés à des difficultés et ont pratiquement cessé pendant près de 30 mois en raison de la question de gouvernement local. Les difficultés provenaient du degré de division que comportaient les propositions chypriotes turques. Il faut rappeler, à ce propos, que le gouvernement local est un élément entièrement nouveau, qui n'existe pas dans la Constitution qui fait l'objet des entretiens. Selon les normes universellement acceptées, l'expression "gouvernement local" s'applique, en théorie et en pratique, à des zones géographiques précises. Elle ne repose pas sur des critères ethniques et ne pourrait pas davantage être considérée comme allant du bas vers le haut de la structure administrative, car ce ne serait plus alors un gouvernement local mais bien plutôt un Etat dans l'Etat.

39. Le résultat évident de dispositions si impossibles à appliquer serait l'effondrement de l'Etat lui-même, ce qui entraînerait la confusion, une situation lourde des plus grands dangers et de menaces pour la paix internationale et, ce qui est plus grave, le désastre du partage se dessinerait à l'horizon. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le partage est le sort le plus triste et la pire calamité que puissent connaître un pays et son peuple. De nombreux exemples nous l'ont prouvé au cours des années. Un coup d'oeil sur le monde actuel suffit à révéler que la guerre ne cesse de faire rage et que les souffrances humaines ne prennent jamais fin dans les pays qui ont connu le triste sort du partage.

40. Tous les habitants de Chypre, aussi bien grecs que turcs, devraient se faire un devoir d'épargner à leur pays et à eux-mêmes un sort si lamentable.

41. Au cours des entretiens actuels sur la Constitution de Chypre, mon gouvernement a consenti toutes les concessions possibles pour essayer de parvenir à un compromis. Nous avons présenté des propositions toujours plus généreuses. Il est cependant une limite au-delà de laquelle le séparatisme ne saurait être poussé sans mettre en danger l'indépendance de l'Etat et son existence même. C'est sur cette question même que portent essentiellement les entretiens, comme le savent tous ceux qui suivent de près la situation à Chypre. La nécessité d'aborder le problème d'une façon plus positive est devenue l'évidence même, surtout depuis les propositions d'ensemble très constructives et généreuses que le gouvernement a présentées le 30 novembre 1970. Il y a donc lieu d'espérer que les Chypriotes turcs, dans un esprit de coopération, se joindront aux efforts déployés pour surmonter les difficultés qui se sont élevées à l'égard de cette question, de façon que les entretiens suivent une voie permettant d'aboutir à une solution pacifique et durable sur la base d'un Etat unitaire indépendant dans le cadre des principes de la Charte. Si nous agissions ainsi, nous suivrions la voie que nous trace le Secrétaire général dans ses observations, au paragraphe 83 du rapport : une solution pacifique fondée sur l'indépendance et la souveraineté d'un Etat chypriote unitaire.

42. Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

43. M. BAYÜLKEN (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs précédents pour vous exprimer nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Tous nos bons voeux vous accompagnent.

44. Je voudrais aussi exprimer mes remerciements à l'ambassadeur Rossides pour les paroles très aimables qu'il a prononcées à l'occasion du tremblement de terre catastrophique qui a frappé la Turquie il y a quelques jours. Je suis très sensible aux aimables sentiments qu'il a exprimés à notre égard.

45. Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que les membres du Conseil, de m'avoir permis de présenter les vues de mon gouvernement sur la question dont le Conseil est aujourd'hui saisi. Le Conseil est réuni pour examiner la question du renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Une fois encore, le rapport global du Secrétaire général servira de base à nos délibérations.

46. Comme d'habitude, le rapport couvre presque tous les aspects pratiques de la question : l'opération de la Force, les activités tendant à prévenir la reprise des hostilités et contribuant au rétablissement et au maintien de l'ordre public, les activités permettant le retour aux conditions normales, les conversations intercommunautaires. Puis, vers la fin du rapport, se trouvent des observations. Le Secrétaire général aborde cette dernière partie du rapport par la remarque suivante :

"Ce n'est pas sans inquiétude que je dois signaler au Conseil de sécurité que, pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, la situation à Chypre n'a pas connu d'amélioration sensible et que rien n'indique que l'on s'achemine vers une solution négociée des problèmes fondamentaux de l'île." [*S/10199 et Corr.1, par. 78.*]

47. En effet, c'est cet aspect du problème qui doit retenir toute notre attention. A plusieurs reprises, mon gouvernement s'est dit d'accord avec l'affirmation du Secrétaire général selon laquelle il n'y a eu que très peu d'amélioration dans la situation qui règne à Chypre et selon laquelle aucun progrès véritable n'a été accompli en vue d'une solution pacifique pouvant faire l'objet d'un accord.

48. Si au cours des trois dernières années les négociations intercommunautaires n'ont pas produit de progrès substantiels, si elles ne sont pas allées au coeur du problème, c'est à cause de la méfiance qui a régné entre les deux communautés — méfiance qui a même été encouragée. Cet aspect du problème a toujours été souligné dans les rapports du Secrétaire général, y compris dans le présent rapport. Par conséquent, tous les efforts qui ont été déployés en vue d'un retour à la normale et à l'ordre constitutionnel ont souffert de ce manque de confiance. Examinons tout d'abord la normalisation.

49. En premier lieu, le rapport ne constate aucun progrès économique notable dans les conditions de subsistance de la communauté turque. Les Chypriotes grecs sont presque les seuls à bénéficier du programme international d'aide et

d'assistance technique ainsi que de tous les revenus de la République, bien que la communauté turque paye aussi certains droits et impôts. Ce n'est qu'après des demandes pressantes que certains programmes ont été partiellement étendus aux Chypriotes turcs.

50. En deuxième lieu, les Turcs ne bénéficient pas utilement des services publics tels que l'adduction d'eau, le téléphone, l'électricité et les services postaux. Il y a maintenant six mois que les conversations et les travaux de planification pour l'approvisionnement en électricité des villages turcs ont commencé. Même si ces conversations aboutissent et si ces plans sont mis en application, moins de 20 p. 100 seulement des villages turcs seront couverts. Je tire ce renseignement du rapport.

51. En troisième lieu, les Chypriotes turcs ont été éliminés du plan d'assurance sociale. En dépit de demandes répétées, aucun résultat probant n'est signalé depuis 1964.

52. En quatrième lieu, les 20 000 Chypriotes turcs déplacés — cela fait huit ans qu'ils sont déplacés — ne peuvent regagner leurs foyers. Les discussions au cours desquelles la communauté chypriote grecque a avancé des plans très élaborés n'ont malheureusement pas porté uniquement sur les problèmes humanitaires. Au contraire, ces plans, et cela va à l'encontre de la Constitution, ont cherché à mettre les personnes déplacées sous l'autorité politique et juridique de l'administration chypriote grecque. Elles constituent le cinquième de la population de la communauté turque, soit 20 000 personnes.

53. Enfin, la liberté de mouvement dans l'île n'a pas été complètement établie. Certes, étant donné les motifs politiques qui animent les dirigeants chypriotes grecs, ainsi que je viens de le dire, on ne saurait être surpris qu'il en soit ainsi.

54. A ce sujet, je voudrais préciser deux choses. Comme l'a déclaré récemment M. Küçük, vice-président de la République de Chypre, dans une lettre en date du 17 mai 1971 [voir S/10200], les Chypriotes grecs civils qui ont une raison légitime de le faire peuvent entrer dans les zones contrôlées par les Turcs. Par contre, il n'est pas juste de dire que les Turcs jouissent d'une entière liberté de mouvement sur l'ensemble du territoire et sur toutes les routes de l'île, car on refuse aux Chypriotes turcs l'accès de certaines zones qui, ce qui est contraire à la Constitution, ont été déclarées zones sensibles ou restreintes par l'administration chypriote grecque. En fait, ces zones restreintes sont beaucoup plus étendues que les zones placées sous le contrôle des Chypriotes turcs.

55. En ce qui concerne la normalisation, c'est la communauté turque qui est brimée, et il est tout naturel qu'elle désire en revenir à une situation normale. Je crois que les arguments des dirigeants chypriotes grecs sont tout, sauf convaincants, lorsqu'ils cherchent à rendre les Chypriotes turcs responsables des interdictions actuelles. Voilà pour la normalisation.

56. Ce n'est pas seulement la méfiance mais c'est aussi la façon dont les conversations entre les deux communautés ont été détournées de leurs objectifs qui ont empêché un progrès réel et décisif.

57. Les membres du Conseil se rappelleront que le problème fondamental de l'île est de déterminer le caractère souverain des deux communautés dans le gouvernement de l'île de telle façon qu'aucune des deux communautés ne puisse être constitutionnellement dissoute. En fait, comme cela est très pertinemment souligné dans le rapport du Secrétaire général, la réaffirmation d'un objectif politique ultime autre que le maintien de l'indépendance a gravement mis en danger non seulement le processus du rétablissement de la confiance, mais encore tous les efforts tendant à une solution pacifique du problème.

58. En mars, des dirigeants chypriotes grecs publiaient avec une vigueur nouvelle des déclarations qui exigeaient l'*enosis* ou rattachement de l'île à la Grèce. Ce flot de déclarations atteignit son point culminant le 14 mars 1971, lorsque le plus important d'entre eux, l'archevêque Makarios, déclarait ouvertement :

"Chypre est grecque. Chypre est grecque depuis l'aube de son histoire et elle restera grecque. Nous l'avons reçue grecque et indivise. Nous la conserverons grecque et indivise. Nous la remettons à la Grèce grecque et indivise."

59. De plus, cette campagne en faveur de l'*enosis* s'est accompagnée de brimades contre la communauté chypriote turque. J'ai envoyé de nombreuses communications à ce sujet au Secrétaire général.

60. Ce matin, j'ai présenté au Secrétaire général une autre communication illustrant un exemple tout récent de ces actes. Je me crois tenu de le rapporter ici.

61. Dans la nuit du 23 mai 1971, il y a deux jours seulement, M. Ismet Kotak, député et membre du Conseil exécutif pour la main-d'oeuvre, la coopération et le relèvement de la communauté turque, ainsi que trois représentants turcs qui l'accompagnaient ont été malmenés et assaillis par des policiers chypriotes grecs armés, près de Famagouste. Sur la route menant à cette localité, leur voiture a été arrêtée et ces membres importants de la communauté chypriote turque furent malmenés et assaillis sur place par des policiers chypriotes grecs armés, sans raison ni provocation de leur part. Ils furent ensuite illégalement arrêtés et emmenés au quartier général de la police chypriote grecque à Famagouste, où ils furent interrogés avant d'être relâchés par la suite.

62. Tel est le traitement infligé à des membres importants de la communauté turque alors qu'ils revenaient d'une visite très innocente de certaines régions de l'île. En fait, la région d'où ils revenaient était précisément un village de l'île dans lequel les deux communautés sont réunies : Nergisi. Il ne s'agissait même pas d'une visite dans un village exclusivement turc.

63. Des incidents d'une nature aussi grave ne peuvent qu'avoir des effets négatifs sur les tentatives qui sont faites pour rétablir un climat de confiance. De plus, ils ont pour effet d'accroître la tension existant dans l'île qui pourrait, si elle n'est pas jugulée, prendre un caractère explosif.

64. La lettre de M. Küçük du 17 mai informait également le Conseil de certaines mesures destinées à favoriser la

réalisation de cet objectif politique final, notamment l'affiliation de fédérations chypriotes grecques, de syndicats, d'institutions bancaires, de services de télécommunications, d'organisations d'étudiants et de jeunesse à des organisations parallèles existant en Grèce; les gardes nationaux chypriotes grecs prêtent un serment d'allégeance au Royaume de Grèce; l'hymne national grec est joué dans toutes les cérémonies officielles comme s'il s'agissait de l'hymne national de la République de Chypre, etc.

65. L'attention du Conseil a été attirée sur la portée de telles actions qui ont en fin de compte un objectif politique. Cet objectif a été rappelé en termes clairs lors d'une réunion tenue le 9 mars 1971 et au cours de laquelle l'archevêque Makarios a déclaré qu'il ne cesserait jamais d'oeuvrer en faveur de l'*enosis* et ne signerait jamais d'accord dont elle serait exclue.

66. De telles déclarations faites par les milieux chypriotes grecs les plus autorisés ne constituent pas l'expression des "sentiments ethniques naturels de la vaste majorité des Chypriotes en faveur d'une union avec la Grèce", ainsi que M. Rossides le prétend dans sa lettre du 6 mai 1971 [S/10187], mais plutôt, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, elles constituent une révélation irréfutable de l'objectif politique poursuivi et font apparaître ouvertement la politique officielle poursuivie par la communauté chypriote grecque.

67. Cette politique ouvertement déclarée de l'*enosis* et la façon qui en résulte d'aborder les problèmes sont les raisons principales — et j'insiste, sont les raisons principales — pour lesquelles les pourparlers intercommunautaires se sont révélés jusqu'à présent stériles. C'est cet état d'esprit de la communauté chypriote grecque qui montre que l'objectif recherché est d'ordre politique et qu'il ne s'agit pas du maintien de l'indépendance de Chypre comme solution permanente et définitive, car les deux sont irréconciliables. C'est parce que l'on était d'accord pour maintenir l'indépendance qu'il a été possible d'entamer des pourparlers intercommunautaires. Toute attitude qui serait contraire à cet accord fondamental et qui équivaudrait au déni des droits et des intérêts légitimes et constitutionnels de la communauté turque ne pourrait que conduire les conversations intercommunautaires dans l'impasse, cela pour des raisons bien évidentes.

68. La communauté chypriote turque a, dans ses conversations, adopté une attitude patiente et constructive. Mais, en demandant à maintes reprises que soient réaffirmés et rétablis ses droits et intérêts légitimes et constitutionnels et en demandant des garanties efficaces contre toute tentative ultérieure pour changer le statut international de l'île, elle s'est vue constamment accusée de rechercher les divisions ou d'être trop "intransigeante", et cela par la communauté chypriote grecque, qui veut ainsi dissimuler son objectif politique final, à savoir l'abrogation de l'indépendance et la recolonisation de la communauté turque. C'est un fait historique que la séparation représente pour la communauté turque une mesure d'autodéfense contre la recolonisation que, par ses exigences et ses activités, poursuit l'*enosis*. Faites disparaître l'*enosis* et respectez les droits d'une communauté turque associée, et vous n'entendrez plus parler de séparation.

69. L'existence de Chypre en tant qu'Etat indépendant a été le résultat d'accords internationaux signés par la Turquie, le Royaume-Uni, la Grèce et les deux communautés de l'île. Les deux piliers sur lesquels repose cette indépendance sont les deux communautés qui cohabitent sur un pied d'égalité. La communauté chypriote turque a des droits inaliénables et indéniables au maintien de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'île.

70. Lorsque ce fait sera devenu une réalité, Chypre ne sera pas seulement, je crois, une île où les deux communautés vivront dans le bonheur et dans la paix avec une constitution qu'elles auront mutuellement acceptée, mais elle constituera également un lien très fort plutôt qu'un sujet de discorde entre la Grèce et la Turquie, qui ont chacune des liens historiques, ethniques et contractuels étroits avec l'île et ses populations.

71. Néanmoins, la communauté chypriote turque a déjà déclaré qu'elle est résolue à rechercher jusqu'à la fin tous les moyens de parvenir à une solution pacifique. Je suis sûr que les membres du Conseil de sécurité ont noté avec satisfaction les assurances récentes données dans sa lettre au Secrétaire général par M. Fazıl Küçük, vice-président de la République de Chypre, d'après lesquelles la communauté turque continuera à oeuvrer en faveur d'une indépendance permanente fondée sur une solution pacifique de compromis, même si du côté grec on choisit de présenter sous un faux jour la politique qui consiste à défendre les intérêts et droits reconnus de la communauté turque en la qualifiant de "divisionniste" ou en prétendant que cette politique cherche à créer un "Etat dans l'Etat", afin de trouver une justification à l'attitude agressive et intransigeante des Chypriotes grecs et aux buts qu'ils poursuivent.

72. Mon gouvernement a également exprimé à plusieurs reprises son souhait de parvenir rapidement à une solution pacifique du problème de Chypre. Je suis donc très heureux d'affirmer une fois de plus que le Gouvernement turc s'est toujours montré prêt à travailler d'une manière constructive à une solution juste et équitable de ce problème qui sauvegarde effectivement l'indépendance de Chypre ainsi que les droits et les intérêts respectifs des deux communautés dans le cadre d'un équilibre établi, reconnu et respecté dès la création de l'Etat.

73. Avant de conclure, qu'il me soit permis d'exprimer encore une fois les remerciements de mon gouvernement à notre distingué secrétaire général, U Thant, et à ses adjoints, ici et à Chypre, M. Osorio-Tafall, son représentant spécial, le général D. Prem Chand, commandant de la Force, M. Ralph Bunche, secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Guyer, son adjoint politique, ainsi qu'à tous les membres de la Force pour leur dévouement et leur travail constructif. Nos remerciements vont également aux pays et aux membres du Conseil de sécurité dont les efforts ont aidé la Force à poursuivre sa tâche importante.

74. Qu'il me soit permis de remercier également M. Rolz-Bennett pour les efforts qu'il a déployés dans le passé pour résoudre ce problème et de lui présenter nos meilleurs vœux pour l'avenir.

75. Je crois que ma déclaration a répondu à presque tous les points que l'ambassadeur Rossides avait ce matin

soulevés dans la sienne. Mais qu'il me soit encore permis d'apporter deux éclaircissements. Ils ne visent certes ni à envenimer le débat ni à le prolonger indûment, et si je tiens à les apporter maintenant c'est que je les crois nécessaires.

76. Tout d'abord, en ce qui concerne la normalisation, j'ai déclaré qu'il y avait un point d'importance fondamentale. L'ambassadeur Rossides a parlé de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité, en date du 4 mars 1964, et il a dit à juste titre que cette résolution prescrivait un retour aux conditions normales. C'est vrai, mais il faut se souvenir que ce retour aux conditions normales est précédé, dans la résolution du 4 mars, par une autre déclaration de fait et par une obligation qui vise "au maintien et au rétablissement de l'ordre public". Lorsque l'ordre public sera rétabli, que les droits constitutionnels seront respectés, il n'y aura aucune difficulté à rétablir des conditions normales à Chypre.

77. Une autre question évoquée a été la suivante : les dirigeants chypriotes grecs disposent de renseignements selon lesquels de l'équipement militaire lourd aurait été fourni à la communauté chypriote turque. Je me demande vraiment quelle est la source de ces renseignements car, il y a à peine une semaine, mon gouvernement s'est mis en rapport avec la Force après avoir appris que de nouveaux canons antichars Cobra étaient importés à Chypre et a demandé qu'une enquête soit faite à ce propos. La communauté turque a fait connaître son inquiétude devant cet accroissement des armements. Dire que la communauté turque reçoit un équipement militaire lourd du contingent turc stationné dans l'île est, je crois, le fruit d'une erreur d'interprétation ou d'une erreur de renseignement. En effet, je suis certain que l'ambassadeur Rossides sait parfaitement quel est l'équipement lourd autorisé pour les contingents de la Grèce et de la Turquie stationnés dans l'île. Il en existe une liste précise et cette liste est connue de la Force, des Nations Unies, ainsi que de M. Rossides et des dirigeants chypriotes grecs. C'est pourquoi parler d'équipement lourd, c'est faire usage d'un terme très étrange. En outre, sans vouloir entrer dans un débat inutile et acrimonieux sur ce point, je voudrais cependant souligner que depuis que les traités sont entrés en vigueur l'attitude et la conduite du contingent turc ont été impeccables. Rien ne peut lui être reproché si l'on se souvient de son comportement lors des événements très tragiques de 1963 et 1964 en particulier. C'est pourquoi j'estime qu'une telle accusation est très injuste et fautive, et je la rejette.

78. En ce qui concerne les réfugiés, je pense avoir donné des explications suffisantes dans ma déclaration. Je voudrais malgré tout citer le rapport du Secrétaire général. Au paragraphe 52 du rapport, il est dit :

"Dans son programme, le gouvernement déclare une fois de plus que les Chypriotes turcs qui retourneront dans leurs foyers seront placés sous le contrôle administratif du gouvernement et de ses forces de police et relèveront de la juridiction de ses tribunaux. Le gouvernement se réserve également le droit d'apporter, à titre temporaire, des restrictions au retour dans les villages mixtes de certaines personnes dont la présence risquerait, à son avis, d'entraver la coexistence pacifique dans ces villages. Le gouvernement a renouvelé, une fois de plus,

son offre d'assistance provisoire au titre de la réinstallation, mais il estime qu'il ne saurait donner suite aux demandes d'indemnisation et de dédommagement émanant de Chypriotes turcs sans donner également suite aux demandes émanant de Chypriotes grecs."

D'après les renseignements que nous avons, 500 Chypriotes grecs ont reçu, il y a quelque temps déjà, des indemnisations pour les dommages subis au cours des événements.

79. Accepter ces conditions équivaldrait pour la communauté chypriote turque à abandonner la défense des droits et intérêts qu'elle a acquis au titre des traités et à oublier toutes les luttes qu'elle a menées pour garder ses droits. S'il en est ainsi, alors je crois qu'il est inutile que nous nous réunissions aujourd'hui pour prolonger le mandat de la Force.

80. Je crois que l'ambassadeur Rossides a mentionné les combattants de la liberté chypriotes turcs. Le rapport comporte certaines observations sur l'état de préparation militaire des deux côtés. Il y a fait allusion. Ce que je peux dire, c'est que — et c'est un fait parfaitement connu — ces combattants constituent une organisation exclusivement défensive par sa nature et par ses buts, une organisation qui ne dispose pas d'armes offensives et destructrices, telles que chars, canons ou véhicules blindés.

81. Pour ce qui est des conversations intercommunautaires et des allusions qui ont été faites quant à la création d'un Etat dans l'Etat, je ne répéterai pas ce que nous avons dit tout au long des séances du Conseil de sécurité, et je crois que ma déclaration principale a fait voir clairement pourquoi ces conversations piétinaient, et pour quelle raison majeure aucun progrès n'a été réalisé. Mais, comme je l'ai dit — et je le répète —, je voudrais exprimer l'espoir que malgré tout les représentants des deux communautés, dont les qualifications remarquables sont bien connues, travailleront avec ardeur pour parvenir à un accord de base sur le cadre d'une constitution qui protégera les intérêts et les droits légitimes des deux communautés et ouvrira la voie à un accord général sur la question de Chypre.

82. Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce.

83. M. BITSIOS (Grèce) : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir présider le Conseil de sécurité, et spécialement à cette séance consacrée à la poursuite de la discussion de la question de Chypre. Je vous transmets nos félicitations et nos meilleurs voeux. Permettez-moi aussi d'exprimer à l'ambassadeur Bayülken la vive sympathie de ma délégation pour les victimes des récents tremblements de terre qui ont eu lieu dans son pays. Nous partageons l'émotion que nos collègues de la délégation turque éprouvent à la suite de cette triste nouvelle.

84. Le rapport du Secrétaire général en date du 20 mai 1971 [S/10199 et Corr.1] nous informe de l'évolution de la situation à Chypre pendant les six mois écoulés et je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de m'avoir donné la possibilité de présenter, au nom de mon gouvernement, certaines observations. Je commencerai par dire que la recommandation de U Thant

concernant la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies pour une nouvelle période de six mois nous trouve d'accord car elle provient de son désir de contribuer au maintien du calme dans l'île de Chypre et elle apportera ainsi une aide précieuse à ceux qui, à Nicosie, négocient pour la solution du problème. Ce désir du Secrétaire général correspond entièrement à la ligne que le Gouvernement hellénique s'est tracée.

85. Les procès-verbaux du Conseil de sécurité témoignent de la constance de notre attitude. En plus, ils révèlent que nous avons insisté de bonne heure sur le fait que le facteur temps était d'importance car, comme je le déclarais déjà le 11 décembre 1969 [1521^{ème} séance], l'immobilisme dans le dialogue de Nicosie risquerait d'aboutir au durcissement des positions en présence et de rendre plus difficile son aboutissement.

86. Le Secrétaire général, dans ses observations, attribue en grande partie la lenteur de ces conversations au manque de confiance qui prévaut à Chypre de part et d'autre. Le Conseil de sécurité était conscient de ce facteur important lorsqu'il enjoignait aux deux parties de la population d'œuvrer vers un retour à la normalité et donnait à la Force des Nations Unies le mandat de contribuer à ce but. L'espoir manifeste du Conseil était que le retour à une situation normale amènerait la détente qui, à son tour, engendrerait un climat de confiance propre à faciliter la solution politique du problème. Chacune des parties en cause peut faire son examen de conscience et voir dans quelle mesure elle s'est conformée aux injonctions du Conseil. Le moment n'est pas propice pour en faire le bilan.

87. Je me borne ici à rappeler les mesures graduellement prises par le Gouvernement chypriote en vue d'un retour à la normalité, mesures qui ont atteint leur point culminant le 7 mars 1968 par la levée de toutes les restrictions au mouvement des personnes et des marchandises.

88. Je relève aussi le rôle plus récent mais également constructif du Gouvernement dans le domaine de la coopération économique, des investissements, de la main-d'œuvre, de la normalisation des services publics, ainsi que ses propositions en faveur des personnes déplacées, dont le rapport fait état dans ses paragraphes 38 à 55.

89. Par ailleurs, la contribution du Gouvernement chypriote à la marche des conversations en cours à Nicosie a été positive. Il ne m'appartient pas d'entrer dans les détails et je me borne à me référer au paragraphe 61 du rapport.

90. Ce sont là des faits concrets qui ont infiniment plus de poids que les paroles, car les paroles s'envolent et ce ne sont que les actes qui dévoilent les intentions et permettent aux tiers de former une image objective de la situation et de la façon dont elle évolue.

91. Nous sommes également d'accord avec la constatation du Secrétaire général, selon laquelle les entretiens intercommunautaires "constituent non seulement le meilleur moyen, mais dans les circonstances actuelles vraisemblablement aussi le seul, de parvenir à un règlement amiable" [S/10199 et Corr.1, par. 81].

92. Le 3 avril 1971, parlant au nom du Gouvernement grec, le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Palamas, déclarait : "La Grèce s'intéresse à une solution pacifique et équitable. Pour notre part, nous évitons les déclarations et les répliques publiques. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour le progrès et l'aboutissement du dialogue intercommunautaire. Nous croyons que ce dialogue se poursuivra non seulement parce qu'il constitue une procédure raisonnable et acceptée par tous les intéressés, mais aussi parce que nous ne voyons pas qui assumerait la lourde responsabilité de l'interrompre."

93. Toutes les déclarations antérieures du Gouvernement grec étaient conçues dans le même esprit; elles témoignent de notre désir de voir les deux parties à Chypre composer leurs différends, établir un mécanisme étatique capable de bien fonctionner, et trouver ainsi le moyen de vivre ensemble dans un Etat indépendant, souverain et unitaire, comme le préconise le rapport du Secrétaire général.

94. C'est le voeu que je formule en terminant mes observations car, en ce qui nous concerne, nous croyons, avec le sage Héraclite, que "les contraires coopèrent, et de la diversité résulte la plus belle harmonie".

95. L'intérêt constant que notre éminent secrétaire général continue de porter à l'affaire de Chypre lui attire toute notre gratitude. Nous ne cesserons d'appuyer ses efforts. Nos remerciements s'adressent aussi à ses collaborateurs, MM. Ralph Bunche et Roberto Guyer. Ma pensée et mes vœux vont en ce moment à M. José Rolz-Bennett, qui n'a épargné aucun effort durant de longues années pour apporter sa contribution à la pacification de Chypre et au bien-être de ses habitants. A son successeur, M. Guyer, nous souhaitons tout le succès possible dans sa nouvelle mission. Nous sommes certains qu'il mettra ses talents et sa vaste expérience au service de la paix.

96. Sur place, à Chypre, le représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, et le Commandant de la Force, le général Prem Chand, poursuivent leurs efforts constructifs avec infiniment de patience et une bonne volonté sans bornes. Nous leur en sommes reconnaissants.

97. Le PRESIDENT : Aucun membre n'ayant demandé à intervenir avant le vote, je vais moi-même faire maintenant une déclaration. Tout d'abord, je conçois les membres du Conseil de sécurité comme un tout organique. Sous cette optique, le quorum consacré par la tradition dans d'autres assemblées ne pourrait prévaloir dans le cas de cet organe dont l'envergure est sans commune mesure. C'est ainsi que j'ai été amené à retarder de quelques minutes l'ouverture de la séance afin de permettre la présence de tous les membres. Des impondérables majeurs auxquels je n'ai pu me soustraire et qui m'ont pris au dépourvu m'ont amené également à être légèrement en retard. Tout en témoignant mes sentiments d'admiration aux membres qui se sont distingués par leur parfaite ponctualité, je leur demande, ainsi qu'à notre très estimé secrétaire général, de bien vouloir me pardonner.

98. Les solennités des noces d'argent de l'ONU, il y a quelques mois, la fin de son adolescence et le début de sa maturité, l'aube d'une nouvelle décennie, mon inébranlable

foi dans cette organisation en général, ma profonde vénération en particulier pour le Conseil de sécurité, enfin mon ardente passion pour une fraternité interraciale à l'échelle de notre espèce humaine, me mettent en demeure de m'acquitter d'un devoir préalable, celui d'inaugurer cette séance par une exhortation liminaire qui, en ma qualité de président, me paraît non seulement de simple convenance mais bien impérative.

99. Aussi éprouverais-je de profonds remords si je résistais aux ordres de ma conscience, qui m'engage résolument à insister de nouveau sur les traits fondamentaux de la mission du Conseil de sécurité. Au lendemain de la session jubilaire comme à la veille de celle-ci, l'honneur et l'impérieuse obligation m'ont été échus de mettre en relief la tâche colossale mais combien exaltante du Conseil de sécurité, puisqu'il est appelé à se consacrer au service de l'humanité.

100. L'ONU vient de clôturer ses années d'adolescence. Fort heureusement, elle a survécu à la crise inhérente au comportement d'un adolescent. Serait-il sage de prétendre que le déluge est passé et, partant, de dormir sur nos lauriers? J'adhère à l'assertion de Victor Hugo selon laquelle "l'adolescence est la plus délicate des transitions, mais aussi le commencement d'une femme dans la fin d'un enfant". Un quart de siècle a accordé à la communauté mondiale un sursis pour s'amender et se ressaisir. Elle a bénéficié de circonstances atténuantes.

101. En tant que jouvencelle, notre organisation a basculé entre des crises aiguës et des conflits ouverts; elle a été ébranlée par des tensions internationales et écartelée au cours de conflits localisés ou régionaux.

102. Quel sort lui sera-t-il réservé maintenant qu'elle s'embarque dans sa phase de cristallisation et de pleine maturité? Est-elle condamnée à chavirer à perpétuité ou est-elle résolue à s'affermir dans sa vocation? Suffit-il de s'étendre en intarissables avalanches de récriminations contre le Conseil de sécurité pour le guérir de ses tares? Est-ce assez que le médecin fasse un diagnostic de la maladie sans débarrasser le malade de ses malaises ou sans prescrire des antidotes?

103. De même, la viabilité et la rentabilité du Conseil de sécurité dans le domaine de la paix ne seront pleinement assurées qu'à condition de déraciner au préalable les causes qui l'ont débilité antérieurement.

104. Lorsque le privilège d'étrenner la présidence de la réunion inaugurale de l'an écoulé m'a été dévolu il y a 17 mois, mon irrésistible propension à plaider aussi puissamment que possible pour le renforcement de l'efficacité de cette instance m'avait conduit, dans une déclaration analogue à la présente, à engager fermement le Conseil à récupérer ses droits et pouvoirs et à en faire plein usage.

105. Je cite une des déclarations que j'ai faites à l'époque :

"A son âge, notre organisation est sujette à de multiples sollicitations : elle risque de se laisser enliser dans sa routine, de se confiner dans la loi du moindre effort, voire de s'éterniser dans son refus à se redresser.

"... le sublime idéal — la paix universelle — dont le Conseil a la charge monumentale d'être le pivot et le gardien à travers toute notre planète commande à tous les membres de... se résoudre à insuffler à cet organisme un dynamisme apte à le placer à la hauteur et à la mesure de ses gigantesques responsabilités.

"... La finalité que s'est assignée l'ONU enjoint à tous les membres du Conseil, en particulier aux grandes puissances auxquelles revient une obligation spéciale, de se dresser contre les pronunciamientos des gouvernements révoltés contre l'ONU..." [152^{ème} séance, par. 12 et 16.]

106. Richelieu n'a pas tort lorsqu'il énonce, dans ses *Maximes d'Etat*, qu'"en politique chacun conçoit les affaires publiques selon la portée de son esprit".

107. A partir de cette maxime, un regard rétrospectif sur les réalisations accomplies pendant 25 ans dévoile un décalage infini qui s'interpose entre le rêve et la réalité. La même rétrospection cependant met en évidence des résultats tangibles réalisés par l'ONU en général, et en particulier par son organe suprême, le Conseil de sécurité.

108. Dès lors, le sens de l'équité nous interdit de ravalier les mérites de l'ONU ou, *a fortiori*, de la condamner en bloc. Tout au contraire, elle a réussi à dompter les événements variés qui la menaçaient dans son existence même.

109. Heureux témoin des succès qu'elle a remportés, principalement au cours de la dernière décennie, durant laquelle les rênes de cette instance internationale ont été confiées à un personnage du dévouement de U Thant — auquel il me plaît de rendre l'hommage hautement mérité par les talents intellectuels et la supériorité des qualités humaines qu'il a consacrés à la quête de la paix, non sans se heurter aux intérêts antagonistes en présence, face à la confrontation des idéologies opposées, voguant au milieu d'événements contradictoires — ce conseil n'a pas pu en toutes circonstances surmonter les tribulations qui jalonnaient son chemin vers l'ultime idéal auquel le destinent les objectifs et les principes aussi nobles qu'impératifs à lui assignés par la Charte.

110. C'est sur les géants que, en dernier ressort, reposent le destin de l'humanité et la primauté de la paix. Mon apologie pour la part prépondérante des grandes puissances dans la sauvegarde de la paix ne cherche nullement à les cataloguer ni, à plus forte raison, à les ériger en membres titanesques tout disposés à éclipser le reste des Etats. Il s'agit là d'une conclusion qui obéit au réalisme et qui est dictée par la constatation de l'indéniable hégémonie des cinq colosses — les Etats-Unis d'Amérique, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la France, la République populaire de Chine et le Royaume-Uni —, suprématie qu'ils exercent en vertu même de la panoplie nucléaire dont ils disposent, ainsi que de leur gigantisme dans tous les domaines, politique, économique et militaire.

111. Il est hors de doute qu'ils sont le mieux habilités à opérer le salut de l'espèce humaine moyennant leur détermination effective à faire de ce conseil un puissant

instrument de la paix. Pour atteindre cet indispensable objectif, les quatre géants du Conseil de sécurité, de concert avec un autre colosse, la République populaire de Chine, dont l'entrée triomphale au sein de l'Organisation devrait être accélérée, ont tout intérêt à raviver la signification des droits et pouvoirs attribués et réservés aux membres permanents par la Charte. Les prérogatives considérables dont ils jouissent leur donnent qualité pour prémunir ce sacro-saint organe contre le mépris insolent que certains régimes gouvernementaux affichent à l'égard du Conseil de sécurité.

112. Investis qu'ils sont de pouvoirs illimités, la concorde dans leurs rangs leur permettrait de se comporter comme des garants sûrs et suprêmes tant de la paix que de l'autorité de l'ONU.

113. La sécurité et la paix ne relèvent pas du ressort exclusif ou de la seule compétence des cinq puissances car, aux termes de l'Article 2 de la Charte, c'est à la somme des efforts collectivement déployés par la totalité des Etats Membres que le monde, en fin de compte, confie son sort. La quote-part de chaque Etat, peu importe ses ressources, entre en ligne de compte en tant que membre d'une seule et même famille humaine.

114. Le caractère stationnaire de la politique appelle de tous ses vœux un génie capable de l'adapter à l'univers tel qu'il évolue. "Pour atteindre à la vérité", disait Descartes, "il faut une fois dans sa vie se défaire de toutes les opinions que l'on a reçues et reconstruire de nouveau, et dès le fondement, tous les systèmes de ses connaissances." Sans en être un partisan inconditionnel, on est en droit d'admettre que la thèse cartésienne comporte une bonne dose de vérité et est susceptible de s'appliquer aux mécanismes politiques qui régissent la conduite des affaires internationales.

115. L'écart, caractéristique de notre temps, entre l'état statique de l'activité politique et le niveau des autres progrès humains est hautement frappant. Alors que la science et la technologie rivalisent de vitesse et se disputent l'apogée, la politique apparaît comme le terrain de prédilection du suivisme. Les règles de la direction des affaires publiques internationales restent calquées sur des modèles antiques. Devant la rapidité fulgurante de l'esprit humain dans tous les autres domaines, sur l'échiquier international l'activité politique demeure largement tributaire de formules et de traditions parfois vieilles de 25 siècles. Quelques exemples suffiront pour illustrer cette routine politique.

116. Ainsi, face aux magnifiques triomphes de la science et de la technologie, nous assistons à un contraste déconcertant entre les lumineux cheminements de la pensée créatrice, de Pythagore à Galilée, de Lavoisier à Einstein, et les piétinements de la pensée politique.

117. A bien des égards, les discours rapportés par Thucydide au Vème siècle avant notre ère s'appliquent exactement à nos problèmes internationaux, bien que le milieu intellectuel, sociologique et technique soit devenu totalement différent. Il est étonnant de constater que la politique suivie sur l'arène internationale est encore soumise à l'emprise des procédés adoptés par des figures estompées par l'histoire, de Périclès à Disraeli, de César à Napoléon en

passant par Mazarin, géants de leur temps mais néants dans le nôtre, auteurs de maximes politiques géniales à leur époque mais insignifiantes à la nôtre.

118. Les formules, les mêmes procédures et les mêmes principes employés lors des Traités de Westphalie et de Vienne sont encore en vogue. Les mêmes guerres renaissent autour des mêmes frontières, suivant le même processus grandiose et fastidieux de l'histoire. A l'âge de la bombe atomique, notre droit international imperturbable continue à déboucher sur des conflits armés comme l'activité normale des Etats, tandis que le critère de souveraineté se conçoit comme le droit à déclencher les hostilités. En contraste notoire avec la vitesse sans cesse croissante des transports, des communications, et aussi — hélas — des projectiles, les problèmes de souveraineté et de frontières restent sous l'emprise des conceptions en honneur du temps des lentes caravanes et des lourdes chevauchées.

119. Au sein des aréopages internationaux, le comportement politique demeure le jouet des impulsions collectives. Des techniques sûres et des organisations rationnelles s'instaurent dans tous les domaines; seul le champ politique reste livré soit à l'improvisation sentimentale, soit à la violence. Cela a pour fâcheuse conséquence que la vie des organisations internationales est caractérisée par des oscillations préjudiciables et périodiques qui correspondent, parfois, à la manière dont la nature rétablit spontanément l'équilibre des sociétés animales, celle des humains y comprise.

120. Comment est-il possible, à l'ère nucléaire, que les antagonistes soient encore incapables d'imaginer d'autre solution que la guerre à leurs compétitions traditionnelles ? Tout comme au Moyen Age, chaque gouvernement s'estime justifié et consolé en soutenant que ses armements sont destinés à défendre la paix. Au comble, chacun estime que ses armes sont défensives, celles d'autrui offensives, et que sa guerre sera une "juste guerre".

121. Dès lors, on ne peut échapper à la question de savoir si notre civilisation, en fin de compte, n'est pas condamnée à mourir de ce sophisme d'autant plus redoutable qu'il est sincère chez ses victimes. En tout état de cause, souvenons-nous en, toutes les civilisations antérieures à la nôtre ont péri par la guerre.

122. Ainsi, Bergson semble confirmé dans son affirmation d'après laquelle "l'avenir de l'humanité reste indéterminé parce qu'il dépend d'elle". Ce paradoxe aussi étrange que sophistiqué justifie le sarcasme de Jean Jaurès lorsqu'il affirme :

"Il paraît, les chefs d'Etat eux-mêmes le proclament, que tous les peuples veulent la paix et que le progrès humain y tend. Mais cette paix, objet des vœux universels, ne peut être garantie que par l'armement universel porté au maximum ! Que tous les peuples, à coup de milliards, se couvrent d'épaisses cuirasses et se hérissent de baïonnettes ! Que tous les budgets soient accaparés par les dépenses militaires, c'est la condition de la paix ! La raison humaine en est là de ne pouvoir maintenir une paix désirée par tous sans mettre aux mains de tous le fusil et le glaive."

123. On est souvent tenté de juger l'action des grandes puissances sans ménagement et sans se pencher avec patience sur les mobiles inspirateurs de leur politique nationale et internationale, et sans comprendre les raisons ultimes qui dictent leur position. Pour ma part, il faut l'avouer, la suprématie, si elle se déploie pour le compte de la paix, quelque écrasante qu'elle puisse apparaître en surface, devient rassurante pour autant qu'il soit possible d'en apprécier la portée. Si les cinq Etats herculéens (les quatre au sein de ce conseil et la Chine en passe de les y joindre) adoptent, dans le cadre de la paix et de la sécurité, des attitudes qui confinent, parfois, à l'abdication *de facto* de leur omnipotence, c'est que, à n'en pas douter, ils se heurtent aux difficultés de concilier à la fois leurs obligations à l'échelon national à l'égard de leurs citoyens et leur obligation primordiale envers les desseins de l'ONU. Ainsi, l'interpénétration des intérêts et l'enchevêtrement des causes en jeu risquent de faire dégénérer l'abdication virtuelle de la prépotence des cinq en capitulation définitive.

124. En dernière analyse, si l'on entend parer à cette éventualité, il paraît bénéfique d'envisager la création d'un brain-trust essentiellement apolitique, qui aurait pour tâche non pas de coiffer le Conseil de sécurité ni de se substituer à un quelconque organe de l'ONU, mais de servir comme une sorte d'état-major intellectuel, ayant pour mandat de remédier à l'immobilisme des habitudes internationales actuelles encore dominées par des systèmes en contraste aigu avec l'évolution du monde d'aujourd'hui. Outre que ce nouvel appareil de pensée de l'ONU serait un creuset des relations internationales, il se chargerait d'amener notre organisation à emboîter le pas à la vitesse des autres activités humaines, il la débarrasserait des traditions invétérées. Il éviterait tout chevauchement avec le Secrétariat. Ce brain-trust serait composé de virtuoses de la politique internationale, exempts de toute allégeance partisane, éloignés de tout sillage idéologique, à l'abri de toute influence extérieure ou intérieure, dévoués à toute épreuve aux idéaux de la Charte et recrutés dans les diverses institutions, notamment dans les universités, parmi les fonctionnaires internationaux, dans les cinq continents.

125. Une telle initiative, si elle est approuvée par l'ONU, constituerait un puissant tremplin vers l'ultime idéal dans la conduite des destinées de notre monde, où s'affrontent les problèmes de la paix entre les nations et de l'harmonie entre les races, où se heurtent âprement les nécessités et les intérêts, ainsi que les ambitions des Etats et des collectivités humaines.

126. Tout en exprimant mes remerciements pour la patience avec laquelle les membres du Conseil m'ont écouté, je me vois dans l'obligation de proposer une solution, car le temps qui nous reste est fort bref. Un grand nombre d'orateurs sont inscrits pour parler après le vote. En conséquence, je me propose, pour essayer de limiter nos travaux cet après-midi, d'inviter les membres du Conseil à procéder au vote pour que, à la prochaine séance, les déclarations traitent du projet de résolution qui, à ce moment-là, aura été mis aux voix.

127. Je ne vois pas d'objection à cette proposition de procéder au vote. En conséquence, je me permettrai de

mettre aux voix le projet de résolution qui figure dans le document S/10209.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Argentine, Belgique, Burundi, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Nicaragua, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Somalie, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté*³.

128. Le PRESIDENT : Suite aux consultations officielles qui se sont engagées au cours de la séance, une deuxième séance a été fixée à 16 heures.

129. M. TOMEH (Syrie) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai demandé la parole pour obtenir une précision. Ai-je bien compris, Monsieur le Président, que vous avez décidé de remettre à la séance de l'après-midi toutes les déclarations ?

130. Le PRESIDENT : C'est précisément la proposition que j'allais soumettre : pour maintenir une certaine uniformité, nous pourrions peut-être commencer les déclarations cet après-midi, dans le cas où cette proposition rencontrerait l'approbation des membres du Conseil de sécurité.

131. M. TOMEH (Syrie) [*interprétation de l'anglais*] : Sauf votre respect, Monsieur le Président, il me semble que nous avons encore quelques instants. Puisqu'il y a une longue liste d'orateurs, nous pourrions peut-être en entendre deux ou trois avant de lever cette séance.

132. Le PRESIDENT : Effectivement, nous disposons encore de quelques minutes, qui nous permettraient peut-être d'entendre un orateur au moins.

133. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Ma déclaration sera plutôt brève. Avant de la faire, je voudrais me joindre aux représentants qui ont déjà pris la parole pour exprimer nos condoléances au Gouvernement turc. Notre président a fait aujourd'hui une déclaration dans laquelle il a dit qu'il avait chargé notre ambassadeur en Turquie, l'ambassadeur Handley, de recevoir des recommandations du gouvernement en vue de toute aide que nous pourrions offrir, et je me joins à ceux qui ont déjà exprimé avec beaucoup d'éloquence la préoccupation du Conseil devant ce désastre.

134. Puisque c'est la première fois que j'ai l'occasion de représenter les Etats-Unis au Conseil de sécurité, je voudrais rappeler — en le violant — un excellent précédent établi par mon prédécesseur, l'ambassadeur Yost. A la 1565^{ème} séance du Conseil, l'ambassadeur Yost a donné un exemple de modération dans l'usage de félicitations mutuelles qui, me dit-on, est un trait caractéristique des travaux du Conseil depuis bien des années. Je suis tout à fait en faveur de cette sorte de renoncement réciproque; mais je ne saurais laisser passer cette occasion sans dire combien je suis heureux de me trouver parmi tant d'éminents collègues en ce conseil. Je sais que chacun de vous, en tant que

³ Voir résolution 293 (1971).

représentant de son gouvernement et à titre personnel, est en mesure d'apporter une contribution unique aux travaux du Conseil dans le domaine si important de la paix et de la sécurité internationales.

135. Ayant ainsi entamé une des réformes de l'ambassadeur Yost, je respecterai deux autres usages qu'il a instaurés. Bien que j'aie le plus grand respect pour Son Excellence le Président du Conseil, je m'abstiendrai de le féliciter de présider le Conseil ce mois-ci. Il a trop de véritables réussites à son actif pour qu'on lui décerne des éloges à l'occasion d'un simple accident alphabétique qui lui donne la succession de la présidence. Je tiens cependant à le remercier de ses observations très généreuses et de ses paroles de bienvenue à mon égard, moi qui suis nouveau venu parmi vous. Ensuite, je fais ici savoir au Secrétariat que les Etats-Unis renoncent au droit à l'interprétation consécutive pour toutes leurs déclarations, à moins qu'il n'en soit précisé autrement avant que le représentant des Etats-Unis ne commence son discours.

136. Nous sommes aujourd'hui saisis d'un document assez sombre — le rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre. Bien que la Force des Nations Unies — de même que tout le personnel des Nations Unies rattaché à l'opération de Chypre — se soit acquittée de sa tâche avec beaucoup de compétence, nous sommes au moins aussi éloignés d'une solution aujourd'hui que nous l'étions il y a six mois. Le Secrétaire général parle, dans son rapport, d'une aggravation de la tension plutôt que de la détente qu'exige le progrès. Il note que si les entretiens entre communautés échouaient — ce qui demeure une possibilité navrante mais réelle —, une nouvelle crise grave se produirait très probablement.

137. Dans ces circonstances, nous avons évidemment approuvé la prorogation du mandat. Le Secrétaire général indique nettement dans son rapport que sans la présence des Nations Unies une grave menace à la paix et à la sécurité internationales pourrait facilement surgir dans l'île. Pendant les derniers six mois, la Force a joué un rôle très précieux en aidant à désamorcer des situations explosives. Pourtant, ce n'est pas seulement en temps de crise que la présence des Nations Unies s'impose. Le rapport du Secrétaire général indique le rôle d'appui et de catalyseur que joue la Force pour empêcher des heurts et favoriser le progrès dans des situations quotidiennes, dans le développement économique autant que dans le maintien de l'ordre.

138. Depuis que je suis devenu représentant des Etats-Unis aux Nations Unies, des Américains m'ont souvent demandé d'établir la liste des réalisations de l'Organisation. Elles sont certes nombreuses, mais Chypre est l'une des zones où les Nations Unies s'acquittent de façon frappante du rôle pour lequel la plupart d'entre nous estimons que l'Organisation a été créée : le maintien de la paix dans une situation où la présence d'un tiers élément est indispensable. Je crois que nous pouvons tous être fiers de l'opération à Chypre en tant qu'opération de maintien de la paix au véritable sens du terme.

139. Par ailleurs, mon gouvernement tient à souligner que si la Force peut aider à créer un climat dans lequel l'accord pourra être réalisé, elle ne peut faire plus que cela. C'est aux parties directement en cause de faire preuve de bonne foi,

d'esprit de compromis, et surtout de la sagesse politique nécessaire pour résoudre les difficultés politiques profondes. La communauté mondiale n'est pas disposée à supporter indéfiniment un fardeau créé par l'incapacité de comprendre la nécessité de concessions mutuelles.

140. Le mécanisme de solution du conflit de Chypre existe dans les entretiens entre communautés. Comme nous l'avons déjà dit, les Etats-Unis appuient fermement ces entretiens et les considèrent comme le meilleur moyen de parvenir à un accord qui garantisse les droits légitimes de tous les éléments à Chypre dans le cadre d'un Etat unifié et indépendant. Pour l'instant, nous accueillons favorablement les observations du Secrétaire général sur le désaffrontement, la désescalade et le règlement du problème des réfugiés. Des efforts déployés par les deux côtés pour parvenir à un accord sur ces problèmes encore en suspens réduiraient les tensions et éviteraient des incidents violents, permettant ainsi que les négociations locales portent exclusivement sur les questions fondamentales. Je me joins au Secrétaire général pour demander aux dirigeants de toutes les parties de pousser ces négociations en usant de leurs meilleurs talents pour parvenir à un compromis mutuellement acceptable permettant une solution équitable, durable et pacifique. Mon gouvernement pense que la discussion en ce conseil devrait bien faire comprendre cette attitude aux parties intéressées. Je me joins également au Secrétaire général pour demander instamment à tous les intéressés de s'abstenir de toutes activités ou déclarations — surtout des déclarations ayant trait à l'énosis ou au partage — qui pourraient aggraver une situation déjà si délicate. Seule une telle mesure pourrait apporter la détente, l'atmosphère de confiance mutuelle et de sagesse politique qui doivent exister pour assurer l'amorce du progrès.

141. Pour terminer, je dirai quelques mots sur la question du coût de la Force. Nous avons tous pris note du rapport du Secrétaire général sur l'état de plus en plus délicat du financement. Appuyer le principe du maintien de la paix — et qui de nous ne le fait pas ? — Je suis sûr que nous le faisons tous — est admirable; mais si nous ne sommes pas prêts à l'appuyer matériellement, nos paroles n'ont guère de sens. Mon gouvernement s'est engagé à prendre à sa charge 40 p. 100 des frais encourus par l'Organisation pour la Force. Une grande partie de la somme a déjà été versée à l'Organisation, mais nous n'avons pas pu verser le tout parce qu'il n'y a pas eu suffisamment de promesses et de paiements pour couvrir les 60 p. 100 restants. En fait, nous tenons une importante somme en réserve en attendant que les Nations Unies reçoivent les fonds de contrepartie. De nombreuses nations ont promis, dans le passé, de contribuer aux frais de la Force, mais ne l'ont pas fait ces dernières années. D'autres nations — dont certaines ont un intérêt direct au maintien de la paix dans la région de la Méditerranée — n'ont jamais promis de contribution. Les Etats-Unis sont pleinement disposés à jouer leur rôle, mais nous croyons que l'intérêt évident d'autres Etats à maintenir la paix dans cette île devrait se traduire par un appui financier à l'Opération des Nations Unies. Nous demandons instamment à toutes les nations de reconnaître que nous avons en commun la responsabilité et l'obligation d'assurer le succès de la Force à Chypre et nous les prions de prendre les mesures nécessaires en faisant des contributions dès maintenant.

142. Le **PRESIDENT** : Puisque des remerciements laconiques adressés au dernier orateur n'iraient pas à l'encontre de sa conviction, qu'il me permette de lui adresser les miens maintenant.

143. **M. JAMIESON (Royaume-Uni)** [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de notre conseil. Il est de tradition aussi de féliciter le Président sortant. Cependant, c'est aujourd'hui la première séance que nous avons ce mois-ci et nous ne nous sommes réunis ni en avril ni en mars. Toutefois, mon expérience des comités du Conseil de sécurité me permet de dire combien nous avons été heureux de voir les délégations qui l'ont fait occuper la présidence au cours des trois derniers mois.

144. Il aurait été agréable de penser que l'absence de réunions du Conseil de sécurité au cours des trois derniers mois représentait une absence de controverses et de conflits dans le monde. Malheureusement, tel n'est pas le cas, bien que cela puisse signifier que l'on a compris qu'il était inutile de réunir le Conseil de sécurité si l'on n'a pas quelque idée de ce que l'on va faire ni bon espoir de s'entendre sur une certaine ligne d'action, comme c'est par exemple le cas aujourd'hui.

145. C'est dans cet état d'esprit, c'est-à-dire en pensant que nous sommes en mesure de nous entendre sur une ligne de conduite positive à l'égard de Chypre, que ma délégation a été heureuse de voter en faveur de la résolution qui vient d'être adoptée à l'unanimité. C'est pourtant avec des sentiments mitigés que nous l'avons fait, car il est à regretter que cette orientation positive ne soit rien d'autre qu'une répétition de ce que nous avons fait au cours des sept dernières années. Si nous n'y prenons garde, nous risquons de durer aussi longtemps que certaines pièces à succès de Broadway, mais au lieu d'un spectacle ce sera une tragédie.

146. Comme le Secrétaire général nous le rappelle dans son rapport qui, une fois de plus, nous fournit un tableau clair — même s'il est obligatoirement pessimiste — de la situation dans l'île, c'est la dix-neuvième fois qu'il recommande le renouvellement du mandat de la Force. Ma délégation partage le souci du Secrétaire général de ne pas considérer les bérets bleus de la Force comme devant faire partie indéfiniment du paysage de Chypre. Le Premier Ministre de mon pays a fait une observation analogue à la Chambre des communes le 2 mars, lorsqu'il a dit à propos du maintien de la paix :

“Nous nous sommes efforcés d'appuyer les Nations Unies sur ce point, mais il y a trop longtemps que la Force des Nations Unies est une nécessité à Chypre. Nous voudrions qu'un règlement intervienne et que l'opération de maintien de la paix ne soit plus nécessaire. Il est maintenant nécessaire de montrer plus de détermination à résoudre les divergences qui ont nécessité la présence de la Force il y a sept ans, et ce pour une bonne raison : les forces du maintien de la paix peuvent s'avérer nécessaires dans d'autres parties du monde. Je ne crois pas que nous soyons à même de persuader d'autres pays d'appuyer constamment les Nations Unies dans leurs efforts de

maintien de la paix s'ils estiment que le maintien de la paix, plutôt que d'être un moyen de résoudre une situation ou de donner à la diplomatie le temps de travailler, n'est qu'un engagement permanent qui semble ne jamais devoir finir.”

147. En fait, les Nations Unies ont effectué un magnifique travail en maintenant la paix à Chypre. Il n'en reste malheureusement pas moins que les résultats ne sont pas très positifs en ce qui concerne la construction de la paix. Là encore, je voudrais citer ce qu'a dit mon premier ministre. Il s'agissait cette fois-là de la session commémorative de l'Assemblée générale au mois d'octobre dernier. Il a dit :

“Je souligne que la tâche de ces gardiens de la paix devrait bien sûr être temporaire. Trop souvent, comme je l'ai dit, nous trouvons leur présence toute naturelle et faisons peu pour régler les problèmes qui ont motivé leur envoi. Ils sont là pour empêcher la situation de s'aggraver en attendant que le mécanisme d'établissement de la paix de notre organisation s'attaque aux racines du problème.”

148. C'est dans ce contexte que ma délégation a pris note de la suggestion du Secrétaire général tendant à ce qu'il y ait sous peu un examen global du problème et à ce que les membres du Conseil de sécurité étudient les solutions de rechange aux dispositions actuelles. De toute évidence, perpétuer indéfiniment la présente situation, c'est admettre l'échec. Il n'est pas seulement inévitable mais il est normal aussi que le Secrétaire général pense en ces termes. Naturellement, mon gouvernement partage la conviction du Secrétaire général selon laquelle les négociations intercommunautaires restent le meilleur espoir de se rapprocher d'un règlement des problèmes fondamentaux de l'île. Il est vital que ces conversations se poursuivent et nous invitons instamment les deux parties à y prendre part avec un maximum de souplesse et de bonne volonté. C'est là la première des priorités et ce sont les parties intéressées qui doivent surtout contribuer à un règlement constitutionnel. Mais nous devons tous, que nous soyons membres du Conseil de sécurité ou représentants des Etats particulièrement intéressés, déployer tous nos efforts et faire preuve de toute l'imagination dont nous sommes capables pour voir s'il n'y a pas autre chose à faire pour faciliter l'obtention de progrès plus rapides, pour réduire les dangers physiques que représente le niveau de confrontation armée dans l'île, pour contribuer à la création de conditions qui rendront la Force inutile et, enfin, pour recréer une atmosphère telle que toute la population de l'île puisse vivre en paix dans la prospérité.

149. Je voudrais maintenant exprimer une fois de plus les remerciements de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport. Je voudrais aussi exprimer notre gratitude au représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, à M. Rolz-Bennett, ancien secrétaire général adjoint chargé de cette question, à qui va toute notre sympathie au moment de son retrait prématuré pour cause de maladie, et

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Séances plénières, 1881ème séance, par. 97.

à son successeur, M. Roberto Guyer, qui vient de visiter l'île pour la première fois. Nous sommes persuadés que la grande expérience de M. Guyer en matière diplomatique nous aidera à avancer vers la solution de ce problème qui nous préoccupe tous depuis si longtemps. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer l'admiration qu'éprouve ma délégation pour le travail que le général Prem Chand et les hommes qu'il commande accomplissent à Chypre en notre nom à tous.

150. Ma délégation était prête à accepter la recommandation du Secrétaire général de prolonger de six mois le mandat de la Force, à condition — cela est maintenant confirmé — que cette recommandation jouisse de l'appui de tous les membres du Conseil et des parties au conflit. Nous avons pris note du point de vue du Secrétaire général selon lequel toute réduction de la Force serait inopportune à l'heure actuelle. Nous partageons son avis, mais nous espérons que le Secrétaire général, en consultation avec le commandement de la Force, continuera d'étudier la possibilité de poursuivre la réduction de cette force.

151. Mon gouvernement est prêt à maintenir son contingent à Chypre pour la période pendant laquelle le mandat sera renouvelé. Nous sommes prêts à apporter une contribution financière pour l'entretien de la Force jusqu'à concurrence de 875 000 livres sterling, soit 2 100 000 dollars au taux actuel de change pour la période pendant laquelle le mandat sera renouvelé. Ce chiffre inclut à la fois les dépenses supplémentaires du contingent britannique et,

comme auparavant, un montant en espèces qui ne saurait dépasser le précédent niveau, soit 625 000 livres sterling.

152. Enfin, je voudrais attirer l'attention sur ce qu'a dit le Secrétaire général dans son rapport au sujet du déficit de la Force et sur les remarques que le représentant des Etats-Unis vient de faire à ce sujet. Ma délégation s'est souvent dite préoccupée par ce déficit et par la manière dont l'opération est financée. Or, récemment, le nombre des contributions a encore diminué. Dans ces conditions, nous appuyons l'appel que vient de lancer le représentant des Etats-Unis. Nous espérons au moins que les pays qui ont contribué dans le passé vont continuer de le faire et que d'autres pays étudieront la possibilité d'apporter eux aussi leur appui financier à cette opération de maintien de la paix.

153. Je ne saurais terminer sans associer ma délégation à celles qui ont exprimé leur sympathie à la délégation de la Turquie à l'occasion du séisme tragique qui vient d'avoir lieu. Je voudrais demander à l'ambassadeur Bayülken d'accepter, au nom de ma délégation, nos sincères condoléances et de les transmettre à son gouvernement et à son peuple.

154. Le PRESIDENT : Avec l'assentiment du Conseil, je propose d'ajourner la séance. Nous la reprendrons à 16 heures, comme il a été convenu après des consultations officieuses.

La séance est levée à 13 h 10.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Находите справки об изданиях в нашем книжном магазине или пишете по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
